



La lettre de NEMO N°10

Information sur un projet dévastateur

de plusieurs parcs éoliens industriels dans le Parc Naturel Marin, au cœur d'une zone Natura 2000, du sud d'Oléron aux Sables d'Olonne



L'INDUSTRIALISATION ÉOLIENNE DE LA MER ET DES

PAYSAGES MARINS : Une atteinte grave aux

valeurs paysagères patrimoniales, artistiques,

mémorielles, touristiques, culturelles de la Charente-Maritime.

Introduction

La pétition contre les projets éoliens sur les côtes charentaises

(https://www.change.org/NonAuProjetEolienAuLargeD_Oleron) atteste du refus des citoyens d'accepter les conséquences environnementales et socio-économiques de ces projets. Elle confirme aussi leur profond attachement aux paysages marins encore vierges de toutes pollutions et nuisances visuelles. Une culture qui doit beaucoup à la beauté sauvage des lieux, côté mer, aux protections du Littoral, aux classements des paysages, sites et monuments à Ré, Oléron, Aix, La Rochelle, Royan, etc. A la promotion d'un tourisme Nature, riche de Réserves Naturelles, de 14 sites « les Échappées Nature » à découvrir en famille. Promus par les acteurs du territoire, élus, socio-professionnels ou simples résidents... Un patrimoine naturel aux paysages admirés de tous, atout original et original de notre département. NEMO soulignant d'ailleurs que quelques dizaines d'emplois éoliens présumés pour le Grand Port rochelais ne compenseront jamais la perte de 10% des 9600 emplois de la filière pêche ou seulement 1% des 14 à 15 000 emplois du tourisme !

1-l'avis sur l'éolien marin de la Commission Supérieure des Sites, Perspectives, Paysages (CSSPP)¹

Morceaux choisis :

« Les paysages littoraux se caractérisent par un rapport unique entre un trait de côte fini et un horizon marin infini, une harmonie du mariage entre la terre et la mer. En s'imposant entre les deux, les éoliennes modifient radicalement la nature et la valeur de ces paysages maritimes, jusqu'alors non industrialisés. Visibles depuis la côte, nos eaux territoriales participent pleinement à la qualité de nos paysages terrestres côtiers. Les paysages marins et leur littoral, peints par les plus grands artistes tels Monet, Maufra, Moret, Gauguin, Turner, ont une valeur artistique, touristique, et mémorielle inestimable. »

« Le développement de l'éolien en mer a un impact important sur le paysage, en raison de la taille des éoliennes, de leur mouvement et de l'absence d'écrans végétaux ou de reliefs contrairement aux paysages terrestres qui les rendent visibles jusqu'à 70 km. Le clignotement des éoliennes, les effets de reflets sur l'eau entraînent une pollution visuelle et lumineuse notamment nocturne. »

En conclusion

« La Commission estime que la transition énergétique ne doit pas conduire à porter gravement atteinte au littoral français dont la valeur paysagère, artistiques, mémorielle et touristique est au premier plan en Europe, sous peine de remettre en cause plus d'un siècle d'efforts constants de protection du littoral par l'Etat. »

¹ Séance du 16 juin 2021 - Cet avis est intégré au [rapport traitant des impacts du développement de l'énergie offshore en France sur la biodiversité, le patrimoine naturel et les paysages de juillet 2021 du Conseil National de Protection de la Nature](#) (CNPN p 51 et 52).

2- La Société pour la Protection des Paysages et de l'Esthétique de la France (SPPEF) dans sa revue SITES ET MONUMENTS ² sur l'éolien :

- Son sentiment : Fondée en 1901 et d'utilité publique, la SPPEF a un objet social, dit son Président Julien Lacaze, « *qui nous place, que nous le voulions ou non, dans une position de résistance sur de nombreux fronts. Les paysages déjà compromis par l'agriculture intensive et l'urbanisation, tendent malheureusement à devenir des zones industrielles d'énergies renouvelables.* »

*Comment agir face à cette déferlante et cette incurie ? Il faut médiatiser inlassablement les effets de notre politique énergétique sur les patrimoines. Le **vandalisme** qui en découle doit apparaître. au grand jour ».*

- Sa contribution au débat public d'Oléron

Pour la SPPEF, défenseur du patrimoine paysager, ce choix de localisation côtière n'est pas adapté. La vision de machines tournantes le jour et de lumières rouges clignotantes la nuit, détruit les paysages d'horizons marins constitutifs de notre patrimoine métropolitain, cet horizon appelé « **le lieu du grand large et des espaces ouverts** » . Cette identité à la fois réelle et qui nourrit notre imaginaire est mise à mal.

Paradoxe de la loi Littoral qui encadre l'aménagement de la côte pour la protéger des excès de la spéculation immobilière...qui laisse se construire des rangées d'éoliennes en visibilité de la côte.

L'association Site et Monument émet un **avis négatif sur ce projet**.

3 - l'éclairage technique de NEMO sur les impacts visuels des parcs éoliens industriels d'Oléron :

Quasiment aucun point du littoral n'évitera la vue des éoliennes. Les photomontages proposés par l'État (site <http://eolien-en-mer-sud-atlantique.geophom.info/>) ne donnent pas l'impact visuel réel des parcs. Nous avons plusieurs critiques :

1. Sur la **trop faible définition des images** proposées sur le site ci-dessus : avec seulement 7390 pixels pour couvrir un angle de vue de 180° (soit 41 pixels par degré), l'espace concerné par les éoliennes est représenté par très peu de pixels. De ce fait, les éoliennes ajoutées aux photomontages sont **intrinsèquement floues**.
2. Sur l'introduction d'une visibilité atmosphérique limitée pour beaucoup de ces montages. Elle n'a pas grand sens pour l'observateur qui verra parfaitement les éoliennes par temps clair, et moins dans le brouillard. C'est **l'impact visuel par beau temps** qui sera retenu par le citoyen.
3. Sur la perception de la visibilité des éoliennes sur écran : les préconisations de l'Etat pour regarder ces photomontages peuvent paraître complexes à mettre en œuvre pour les citoyens. On constate sur des exemples que les mâts ne sont représentés au mieux que par un flou de 2 à 3 pixels ce qui réduit leur perception. Dans la réalité, l'œil humain et son processeur, **le cerveau, agrandit virtuellement** l'objet qu'il fixe pour en augmenter la perception. Ce « zoom » utilise en fait les images captées par la fovéa, petite zone à forte résolution de l'œil dont l'angle de vue n'est que de 3 à 5 degrés.
4. Sur notre acuité visuelle : un œil parfait à 10/10^{èmes} est capable de distinguer 2 objets bien contrastés séparés par un angle d'une seconde d'arc. Cet œil est capable de **distinguer un mât d'une dizaine mètres de diamètre à plus de 30kms**. De plus la perception des parcs éoliens est amplifiée par l'accumulation d'éoliennes (70 ou 140 sur quelques dizaines de degrés), leur mouvement permanent et, la nuit, par leur guirlande de feux clignotants.

NEMO a demandé semaine 47 à l'Etat de fournir les photomontages originaux dont la définition est 4 à 5 fois meilleure que celle mise à disposition aujourd'hui afin de mieux étayer notre évaluation de l'impact visuel des parcs éoliens en projet.

² n° 227 année 2020

4- Ce que vous verrez de la côte : quelques simulations sur les 2 premiers parcs à partir de l'emplacement des parcs sur la carte de l'État



PHOTOMONTAGES

Les visuels ci-contre sont ceux proposés sur le site référencé par l'Etat après application des remarques formulées dans le paragraphe 3.

Noter que les éoliennes sont tellement hautes qu'elles surplombent le relief de l'île d'Oléron, vues depuis Sainte-Marie de Ré et de la tour Saint Nicolas de la Rochelle.

Collectif NEMO : Non à l'Eolien Marin à Oléron et à son extension

A l'origine du Collectif en 2016, des associations de défense de l'environnement qui tout en étant favorables à un déploiement **réfléchi** des énergies renouvelables, contestent la localisation envisagée pour cette centrale éolienne, au centre d'une Zone de Protection Spéciale pour les oiseaux et au cœur du Parc Naturel Marin de l'Estuaire de la Gironde et des Pertuis Charentais.

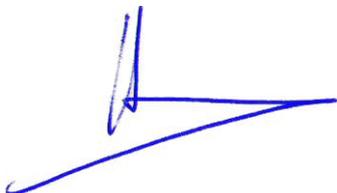
Depuis la réactualisation du projet fin 2020, notre collectif, apolitique, rassemble des associations, des communes, des organisations, des activités, des personnalités, des élus, des parlementaires qui sont contre ces parcs éoliens industriels marins prévus au large d'Oléron et leur extension au nord sur les côtes Rétaises et Vendéennes....

Le collectif NEMO est ouvert à toute association, collectivité, organisation et à toute personne qui est convaincue pour une raison ou une autre, qu'elle soit environnementale ou économique, que l'installation d'éoliennes en mer dans le Parc Naturel Marin de l'Estuaire de la Gironde et de la Mer des Pertuis Charentais n'a pas lieu d'être.

Signataires

Jacques BOULMER

Ex Chercheur CNRS
Responsable associatif
Membre de NEMO



Dominique CHEVILLON

Dirigeant d'entreprise
Ex Président du CESER Nouvelle
Aquitaine
Responsable associatif
Membre de NEMO



Pierrick MARION

Ex Directeur par intérim de la DIREN Poitou-Charentes
Ex Chef du service
patrimoine de la DREAL PC
Responsable associatif
Membre de NEMO



Bruno TOISON

Ingénieur agronome
Ex Délégué Régional du Conservatoire du Littoral
Responsable associatif
Membre de NEMO



Philippe FAVREAU

Ex Dirigeant d'entreprise
Responsable associatif
Membre de NEMO



Monique HYVERNAUD

Ex Cadre d'entreprise
Responsable associatif
Membre de NEMO

